



la ligne syndicale claire

Paris, le 21 juin 2013

L'UJCD prend ses responsabilités et dénonce la « charte de bonnes pratiques »

Conformément à la décision de son Conseil d'Administration National du 13 juin 2013, l'UJCD - Union dentaire s'est retirée ce jeudi 20 juin des négociations de la charte de bonnes pratiques pour les relations entre les chirurgiens-dentistes et les organismes complémentaires d'assurance maladie qui se déroulent actuellement entre les syndicats dentaires et l'UNOCAM.

L'UJCD - Union dentaire rappelle qu'elle milite depuis près de vingt ans pour le tripartisme dont elle est à l'origine. Elle constate que l'UNOCAM, pilier du système de santé bucco-dentaire, ne remplit pas sa mission et y est opposée. « L'UJCD ne peut pour autant cautionner un texte qui nie ce tripartisme alors qu'il est aujourd'hui imposé par la loi » déclare Philippe DENOYELLE, président de l'UJCD

L'UJCD - Union dentaire rejette avec la plus grande détermination ce texte dont la mesure-phare consiste à faire figurer, sans réforme de notre exercice professionnel, les codes et libellés de la future nomenclature, qualifiée abusivement de CCAM, dans les devis et note d'honoraires des chirurgiens dentistes.

L'UJCD - Union dentaire rappelle par ailleurs qu'elle est à l'origine de la suppression des ententes préalables en prothèse dentaire avec l'UNOCAM. Elle ne peut approuver un texte qui conforte l'implication grandissante au sein des complémentaires de chirurgiens dentistes consultants. "Nous n'avons jamais été aussi proches de perdre l'un des piliers de notre métier : la liberté de choisir notre plan de traitement. Aucun syndicat représentant une profession libérale ne peut accepter cette charte" ajoute Philippe DENOYELLE.

L'UJCD - Union dentaire dénonce la visée politique de cette charte dont le but est d'arracher la signature de l'UNOCAM au bas d'un avenant qu'elle condamne, et qui n'apporte aucune contrepartie réelle et sérieuse à notre profession.

En se retirant de ces négociations, l'UJCD - Union dentaire affirme à nouveau sa détermination à se battre pour ses valeurs et à faire valoir les intérêts de l'ensemble de notre profession. Elle en appelle solennellement à la raison et à l'ouverture d'un dialogue tripartite en vue de la mise en place d'une véritable CCAM dans le cadre d'une réforme ambitieuse mais réaliste de notre exercice professionnel.

UNOCAM - l'Union nationale des organismes complémentaires d'assurance maladie – regroupe la Fédération Française des Sociétés d'Assurances, la Mutualité Française et les instituts de prévoyance.

UNOCAM - l'Union nationale des caisses d'assurance maladie - rassemble les trois régimes d'assurance maladie obligatoire : le régime général, le régime agricole (MSA) et le régime social des indépendants (RSI).

Contact presse : Osez Abuser - Tél. : 06 19 45 68 29 ■ Mail : severine@osezabuser.com